

# Énoncé de réaction - Tortue géographique

18 décembre, 2013

**Nom commun :** Tortue géographique

**Nom scientifique :** *Graptemys geographica*

**Évaluation de la situation de l'espèce par le Comité sur la situation des espèces en péril au Canada (COSEPAC) :** Préoccupante

**Comment le ministre de l'Environnement se propose de réagir à l'évaluation :** L'évaluation ci-dessus confirme la classification de la Tortue géographique déjà inscrite à l'annexe 1, intitulée la *Liste des espèces en péril*. Cette espèce restera ainsi sur la liste comme espèce préoccupante. Les activités continueront d'être entreprises conformément à l'objet de la *Loi sur les espèces en péril* et respecteront les échéances prescrites par la Loi.

**Justification de la désignation par le COSEPAC :** Il n'y a eu aucune étude quantitative à long terme de cette espèce au Canada, par conséquent, il y a des indications limitées de déclin récents, de contraction de l'aire de répartition ou de la disparition de l'espèce à l'échelle locale. Cependant, la maturité tardive de cette espèce longévive, ainsi que les menaces potentielles pesant sur son habitat donnent à penser que l'espèce pourrait être vulnérable à un déclin de population. Les menaces importantes incluent la mortalité directe causée par des collisions avec des bateaux à moteurs ainsi que par une prise accessoire dans les pêches commerciales. La perte et la dégradation de l'habitat de littoral représentent une autre menace car cette tortue discrète est facilement dérangée par l'activité humaine et la navigation de plaisance, et l'aménagement du littoral perturbe les comportements de prélassement au soleil et de nidification de l'espèce. Une prédation anormalement élevée des nids par des mammifères prédateurs, particulièrement les rats laveurs, est une autre menace. Si elles ne sont pas atténuées, ces menaces, combinées au cycle biologique de l'espèce, pourraient faire en sorte que l'espèce devienne « menacée » au Canada.

**Présence au Canada :** Ontario, Québec

**Ministre(s) compétent(s) :**

Ministre de l'Environnement du Canada

Ministre responsable de l'Agence Parcs Canada

**Autre(s) loi(s) fédérale(s) pertinente(s) :** Lorsqu'elle se trouve dans une réserve nationale de faune, cette espèce est assujettie au Règlement sur les réserves d'espèces sauvages de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, qui interdit toute activité susceptible de nuire à l'espèce ou à son habitat, à moins de détenir un permis précisant l'activité permise. Lorsque l'espèce se retrouve dans des parcs nationaux du Canada ou d'autres terres dont la gestion relève de l'Agence Parcs Canada, elle est protégée ou sa gestion est menée en vertu de la *Loi sur les parcs nationaux du Canada* ou par des mesures ou outils de gestion dont l'Agence Parcs Canada dispose en vertu d'autres lois ou règlements.

**Activités de conservations en cours :** Un plan de gestion pour la Tortue géographique est en cours de préparation.